

HISTOIRE
de la
POSTE
de
PARIS

Par Fabrice Le Roux
1° partie

HISTOIRE DE LA POSTE DE PARIS

LA PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS XVI



Louis XVI, né le 23 août 1754 à Versailles sous le nom de Louis-Auguste de France et mort guillotiné le 21 janvier 1793 à Paris, est roi de France et de Navarre du 10 mai 1774 au 6 novembre 1789, puis roi des Français jusqu'au 21 septembre 1792. Il est le dernier roi de France de la période dite de l'Ancien Régime

LE 21 SEPTEMBRE 1792 CONSTITUTION DE LA 1^{ère} REPUBLIQUE (1792-1804)

1760 – 1795 (BUREAU DE QUARTIER) LA PETITE POSTE DE PARIS

Jusqu'en 1760 la poste n'avait fait le transport des lettres que de ville à ville ; impossible d'écrire à l'intérieur de la capitale, impossible de faire porter un pli, du Moins officiellement, d'un quartier à un autre.

En 1653, l'établissement d'une Petite Poste est mis à l'essai à Paris par M. Raynouard de Villayer (Ordonnance du Roy Louis XIV du 17 juin 1653), sans grand succès, à l'inverse de la Petite Poste de Londres (la « Penny Post ») qui fut fondé en 1683 par Dockwaray avait eu un plein succès.

Il arriva « qu'aucune lettre ne fut rendue à son adresse » et qu'à l'ouverture de ces boîtes Attachées à tous les coins de rue pour faire tenir les lettres de Paris, on ne trouva pour toutes choses des souris.

Les lettres locales ne seront distribuées qu'en 1760 sous le règne du Roy de Louis XV le Bien-Aimé (1715-1774) par l'intermédiaire des boitiers et des facteurs de la Petite Poste.

La Petite Poste de Paris, offre pour la première fois aux Parisiens un service postal dédié à tous les échanges ayant lieu au sein même de la Capitale,

Par lettres patentes du 5 mars 1758, Louis XV permit l'organisation d'une

*Petite Poste, crée par **Piarron de Chamousset**. Le règlement, contenait 21*

Articles et était signé Phélyppeaux. Le 8 juillet 1759, par déclaration

Du roi, l'établissement d'une Poste à Paris était définitif et ce fut le

9 juin 1760 (date mémorable dans la vie économique de Paris) que

la Petite Poste fonctionna, pour ne plus jamais s'arrêter.

La Poste de Paris prévoie le découpage de la capitale en neuf circonscriptions principaux, dont la régie était située rue du

L'histoire et le début du service postal de la Poste de Paris et de ces bureaux de quartiers, auront été mise en service au milieu du 18^{ème} siècle (1^{er} janvier 1701 - 31 décembre 1800) et celui du milieu de la fin du 19^{ème} siècle (1^{er} janvier 1801 - 31 décembre 1900), et seront décomposés en six grandes périodes :

- *La Petite Poste de Paris (1760 - 1795)*
- *La Grande Poste de Paris (1796 - 1830)*
- *Le bureau Central de Paris (1852 - 1876)*
- *Les Losanges de Paris (1852 - 1863)*
- *Les Etoiles de Paris (1863 - 1876)*
- *Le Siège de Paris 1870 (18 septembre 1870 - 28 janvier 1871)*

Mais, bien avant ces Grandes périodes, la Poste de France était déjà en fonction depuis le 16^{ème} siècle sous le règne de Louis XI (1461 à 1483) et avait déjà fait ces preuves, celle si ce nommait :

LA POSTE AUX CHEVAUX

Cloître Ste-Catherine puis fut transférée place de l'École, au bureau A.

A l'origine, il y avait 220 facteurs et 530 boîtes à lettres. L'année suivante, la Déclaration du Roi, donné à Versailles le 8 juillet, dans l'article VII, « différents Bureaux pour porter d'un quartier dans un autre, dans l'ancienne des barrières, des lettres & paquets sur le pied de deux sols pour la lettre simple, » Les lettres seront généralement en **port payé**, mais peuvent aussi être en **port du** (le facteur faisant alors l'avance de la taxe),



LES POSTILLONS

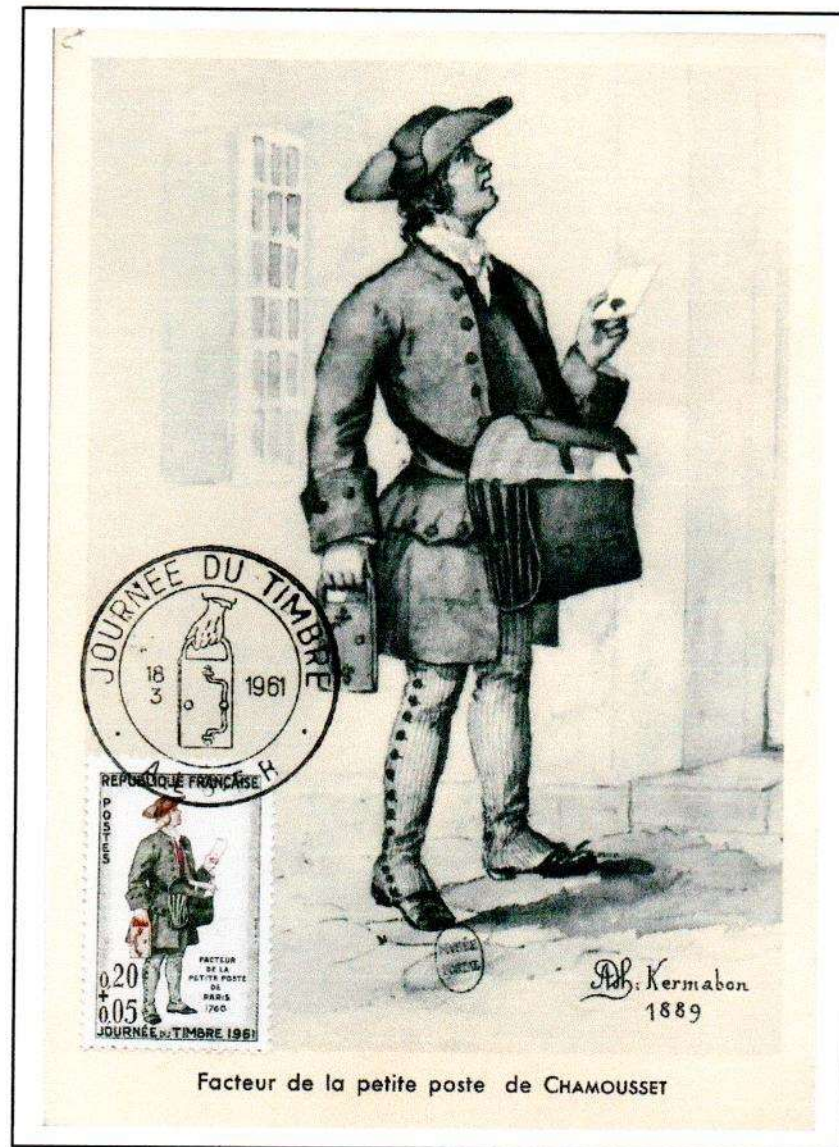


LA POSTE AUX CHEVAUX



LES RELAIS DE POSTES

Facteurs de Paris sous Louis XV



Facteur de la petite poste de CHAMOUSSET

Claquoir de la petite poste

Les facteurs de la petite poste de Paris, quant à eux, avaient un double rôle. Ils effectuaient la distribution des lettres dans le ressort de leur bureau de rattachement puis, une heure plus tard, parcouraient les rues en jouant de leur claquette pour recueillir les lettres à l'expédition. Les Facteurs et les Boitiers étaient identifiés par un timbre à numéro ; de 1 à 19 dans chaque bureau et les boitiers commençaient à 20. Les Facteurs, relevaient également les boîtes chez les boitiers situés sur leur passage.

Un avis au public intitulé *Poste de la Ville de Paris*, daté d'octobre 1761, nous donne la liste de **ces neuf bureaux de quartier**, chaque adresse étant précédée d'une lettre d'identification

Bureau A - *Place Chevalier-du-Guet (quartier du Louvre)*

Bureau B - *Cu cloître Culture-Sainte-Catherine (quartier Saint-Antoine)*

Bureau C - *rue Saint-Martin (quartier Saint-Martin)*

Bureau D - *rue Neuve-des-Petits-Champs (quartier du Palais-Royal)*

Bureau E - *rue Saint-Honoré (quartier Saint-Honoré)*

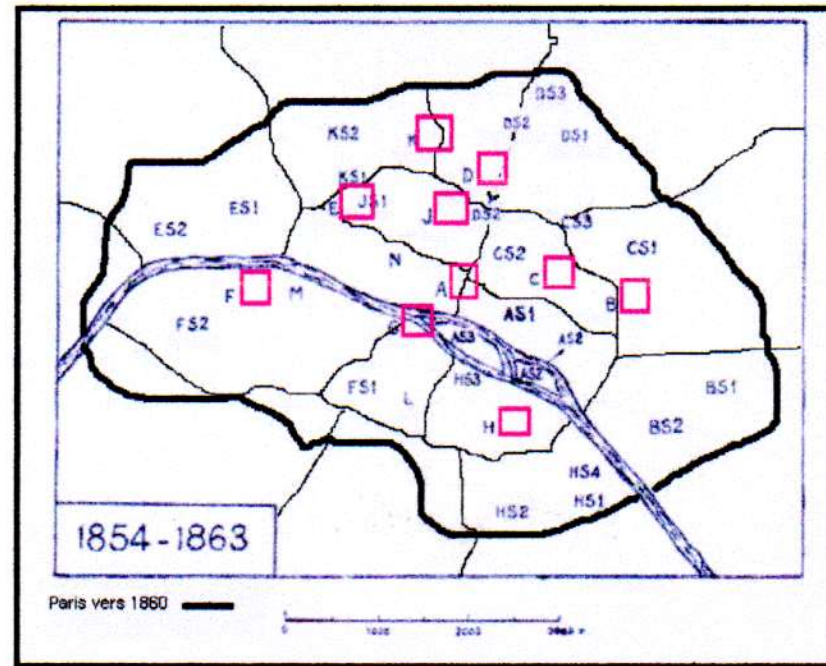
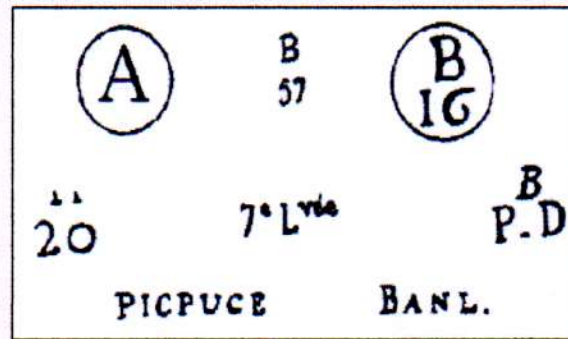
Bureau F - *rue du Bac (Faubourg Saint-Germain)*

Bureau G - *rue du Petit-Lion et des Quatre-Vents (Saint-Germain-des-près)*

Bureau H - *Estrapade (quartier Sainte-Geneviève)*

Bureau I - *rue Neuve-Saint-Etienne (quartier de Bonne-Nouvelle)*

Bureau K - *un dixième est attribué au service de la banlieue, situé dans
Le bureau Place du Chevalier-du-Guet (quartier du Louvre)*



Deux *grandes subdivisions* sont à considérer pour des raisons politiques

PETITE POSTE PRIVEE « Exploitation pour le compte du roi »

(de Juin 1760 au 30 Juin 1780)

Rien ne permet d'indiquer pendant combien de temps de Chamousset exploita sa Petite Poste pour son compte personnel, Certains auteurs indiquent la période 1760-1763, mais on ne sait ni quand ni comment Louis XV se l'approprias,

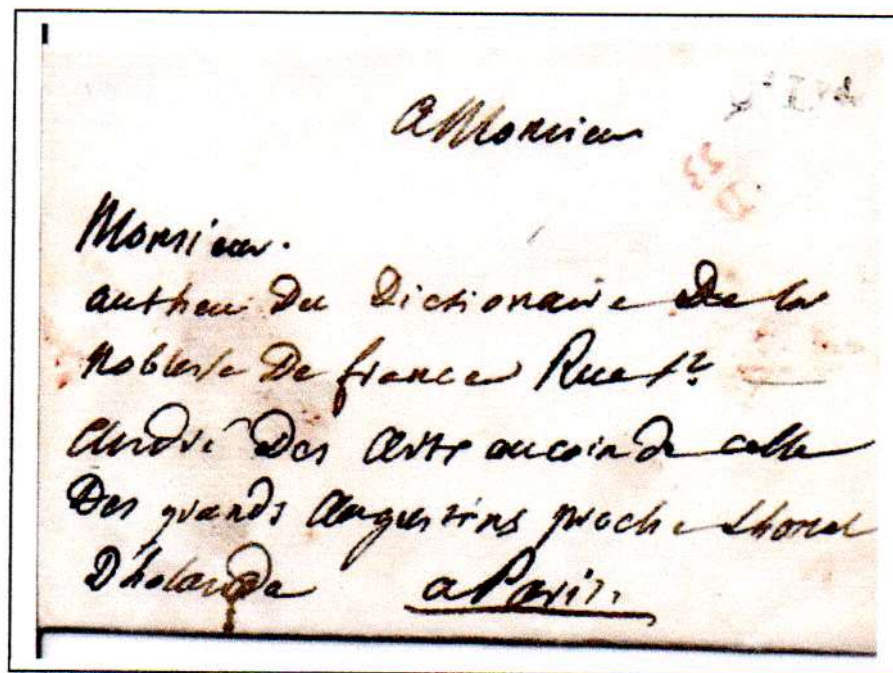
BUREAU D

1760

Rue Neuve des Petits-Champs

1787

Lettre en port payé remise à une boîte



Lettre en port du pour Paris pour Paris le 21 avril 1778. Remise au boîtier 50 du bureau D (n°1100) de la Petite Poste de Privée de Paris le 4 ½ du matin, indication de la 6^{me} Levée (n°1131) déposé en Port Du au bureau D (n°1761). Affranchie à 2 sols en application du tarif de 1759 de la lettre simple.

LES TARIFS POSTAUX

Déclaration royal du 8 juillet 1759

Règlement du conseil d'Etat

Trois nouveautés importantes apparaissent.

1. La création d'une Petite Poste à Paris assurant aux Parisiens la collecte, le transport et la distribution de leurs lettres et paquets sur le pieds de **deux sols** pour la lettre simple au sein de la ville.

2. Les lettres seront généralement en **Port Payé**, mais peuvent aussi être en **Port Du**, (le facteur faisant alors l'avance de la taxe),

Petite Poste de Paris : Lettre de Paris pour Paris en port payé

Tarif de 1759

	<i>1759 Paris intra-muros</i>	<i>1760 Paris intra-muros</i>	<i>1760 Banlieue</i>
<i>Lettre, billet, carte, avec ou sans enveloppe</i>	<i>2 sols / < 1 once</i>	<i>2 sols / < 2 onces inclus (56 grammes 70)</i>	<i>+ 1 sol</i>
<i>Paquet</i>	<i>3 sols / once</i>	<i>3 sols / 3 à 4 onces</i>	<i>+ 1 sol</i>

La fuite du roi Louis XVI et son arrestation à Varennes le 21 juin 1791 donnent le signal d'une impitoyable chasse aux suspects qui ne se terminera qu'avec la Révolution, L'incohérence relative du

tarif de 1759 aboutit en 1788 à une remise en cause des principes de tarification. Des projets voient le jour, mais la réforme avorte pour cause de Révolution, Le Directoire des Postes se charge donc d'établir un nouveau tarif qui fait l'objet de la loi du 22 août 1791 applicable au 1er janvier 1792,

Tarif du 1er janvier 1792

	<i>1792 Par once</i>	<i>1792 La 1er once</i>	<i>1792 Les suivantes</i>
<i>Pour l'intérieur de la ville</i>	2 sous		
<i>Pour le service de l'arrondissement</i>	2 sous	3 sous	+ 2 sous

PETITE POSTE D'ETAT « Exploitation pour le compte de l'état »

(du 1er Juillet 1780 à Février 1795)

Un arrêt du conseil du 28 juin 1780 (Louis XVI) abolit le privilège accordé à des particuliers pour l'exploitation de Petites-Postes locales, Celle de Paris est successivement confiée :

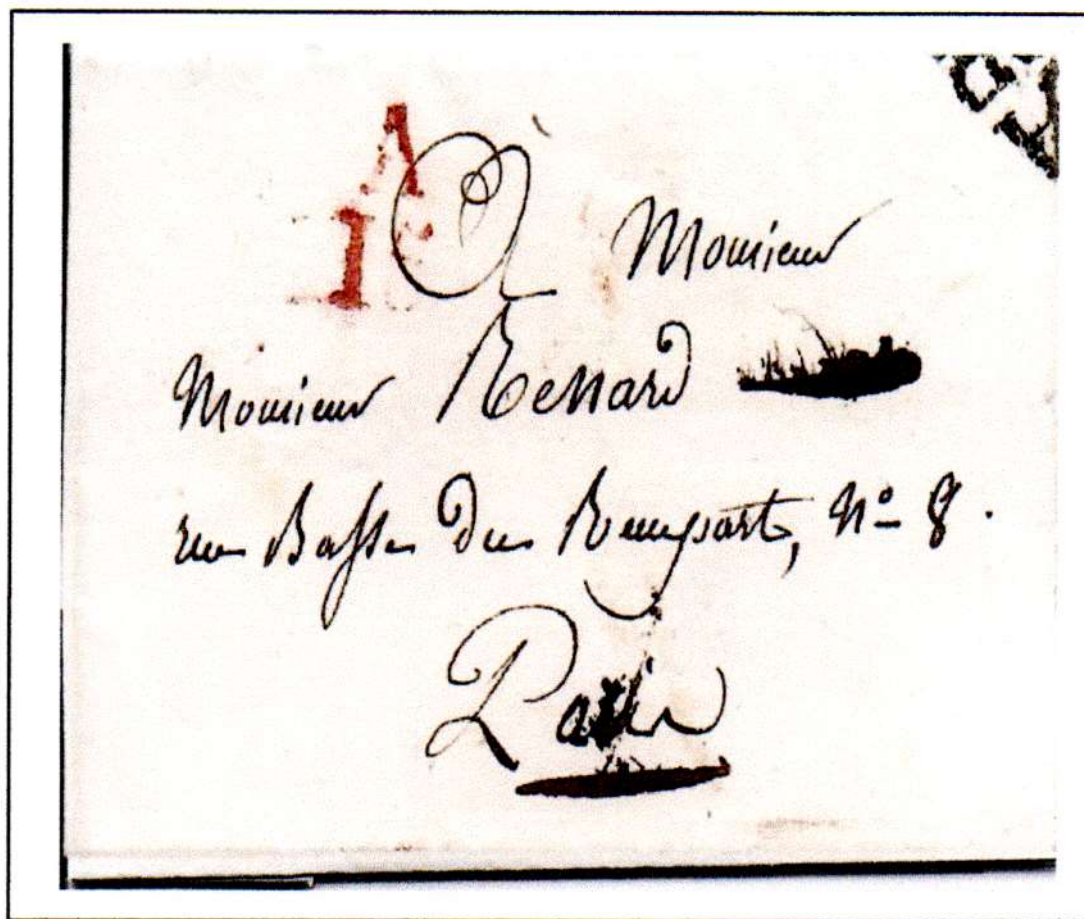
1777

BUREAU A

Rue des Déchargeurs

1796

Lettre en port payé remise à un boîtier



Lettre en port payé de Paris pour Paris à la date du 5 Pluviôse an II (25 janvier 1794).

*Remise au boîtier A 8 du bureau A (n°1107) de la Petite Poste d'Etat, affranchie
à 2 sous au verso, en application du tarif du 8 Juillet 1759 de la lettre simple.*

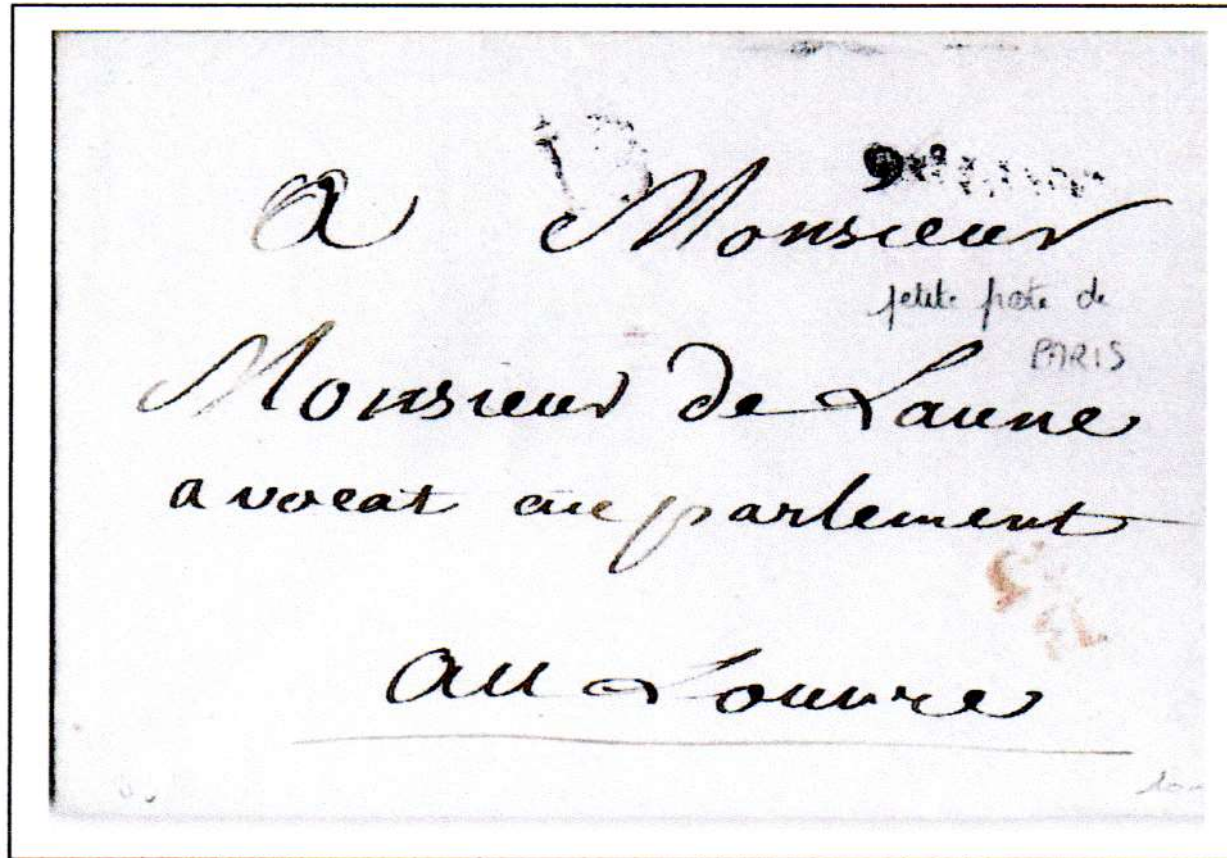
Et du cachet d'arrivée au bureau de distribution (n°1205).

BUREAU B

1762

Rue de Fourey Saint-Antoine
Lettre en port payé remise à un boîtier

1800



Lettre en port payé de Paris pour Paris le 15 juin 1780. Remise au boîtier 15 du bureau B (n°1101) de la Petite Poste en Ferme de Paris le 6 au soir indication de la 9^{eme} Levée (n°1133), quantième de distribution le 11 (1118) apposé par le bureau de triage. Affranchie à 2 sous en application du tarif du 8 Juillet 1759 de la lettre simple. Au verso marque dans un cercle Du numéro de bureau B et indicatif du facteur 8 (n°1090).

En 1780, la petite poste de Paris devient « **Nationalisée** » au bénéfice du roi, son succès intéresse donc les villes de province et c'est ainsi que d'autres concessions sont accordées à :

Bordeaux, en mars 1766 à Lorient

Bordeaux est la première ville, après Paris, à bénéficier d'un service de la ville pour la ville. Par privilège, accordé au sieur Lorient, secrétaire général de la cavalerie, le 29 mars 1766, une Petite Poste est établie à Bordeaux le 1er octobre 1766. La Petite Poste de Bordeaux compte deux bureaux de quartier, A et B gérant chacun 23 boîtes.



Lettre en port payé de Bordeaux pour Bordeaux le 15 janvier 1787,

Lyon, en septembre 1777 à Dagrion de la Motte

Nantes, en octobre 1777 à Mangin

Rouen, en juillet 1778 à Fleury

Nancy, en mars 1779 à de Launay

Strasbourg, en avril 1779 à Auvrest

Marseille en septembre 1781

Lille en janvier 1784

Depuis l'origine de la Petite Poste, il est possible de déposer des lettres pour la province en passant par **la Petite Poste** à condition de **payer le port d'un sol** pour porter cette lettre à la Grande Poste ou elle est alors envoyée en port-dû à destination,

FIN DU PORT PAYE OBLIGATOIRE

C'est la loi de la Convention du 27 Nivôse an 3 (16 Janvier 1795), relevant l'échelle des taxes à partir du (20 Janvier 1795) et portant à 5 sols jusqu'au, de Parisne once (28 gramme) la taxe d'une lettre simple, sans enveloppe de Paris pour Paris, qui provoque l'abandon du système du port-payé,

20 JANVIER 1795 ; FIN DE LA PETITE POSTE DE PARIS

LA PREMIERE REPUBLIQUE (1792 – 1804)

La Convention (1792 – 1795)

En [1792](#), la [Convention nationale](#) est mise en place. Il s'agit d'une assemblée constituée de 789 membres parmi lesquelles 389 membres du Marais, 200 [Montagnards](#) et 160 [Girondins](#). Le régime repose sur le texte la [Constitution du 6 messidor de l'an I](#) qui est élaboré par la Convention montagnarde en [1793](#).

Le Directoire (1792 – 1795)

En [1795](#), la [Convention](#) cède sa place au [Directoire](#). Des élections législatives sont alors organisées et un nouveau texte de lois est adopté ; la [Constitution du 5 fructidor de l'an III](#).

Le Consulat (1799 – 1804)

À l'issue du [coup d'État du 18 brumaire de l'an VIII \(9 novembre 1799\)](#), le Directoire est dissous et le [Consulat](#) instauré. Il y est mis à sa tête,

LE GENERAL NAPOLEON BONAPARTE



né le [15 août 1769](#) à [Ajaccio](#) et mort le [5 mai 1821](#) sur l'[île de Sainte-Hélène](#), est un [militaire](#) et [homme d'État français](#), premier [empereur des Français](#) du 18 mai 1804 au 6 avril 1814 et du 20 mars au 22 juin 1815, sous le nom de **Napoléon I^{er}**.

qui prend le titre de Premier consul de la République, accompagné par le Deuxième consul [Jean-Jacques Régis de Cambacérès](#) et le Troisième consul [Charles-François Lebrun](#). Le Consulat a deux objectifs ; tout d'abord rétablir la paix puis encadrer la société. En [1802](#), **Bonaparte** est élu **Consul à vie**, puis en [1804](#) le Consulat s'achève par la proclamation de l'[Empire](#).

LE PREMIER EMPIRE (1804 – 1830)

L'[Empire](#) voit à sa tête [Napoléon I^{er}](#), à partir du sacre de ce dernier en [1804](#). Il prend fin à l'issue de la défaite française à [Waterloo](#) en [1815](#).

1796 – 1830 (BUREAU CENTRAL ET QUARTIER) LA GRANDE POSTE DE PARIS

Rue Saint Jacques

En 1757, Laurent Destouches, architecte du Roi, contrôleur et inspecteur des bâtiments de Paris, achète, pour le compte de Louis XV, l'hôtel d'Armenonville situé rue Plâtrière entre la rue Verderet et la Coqueron, ancien hôtel d'Épernon et d'Hervart, afin d'y installer l'administration des Postes

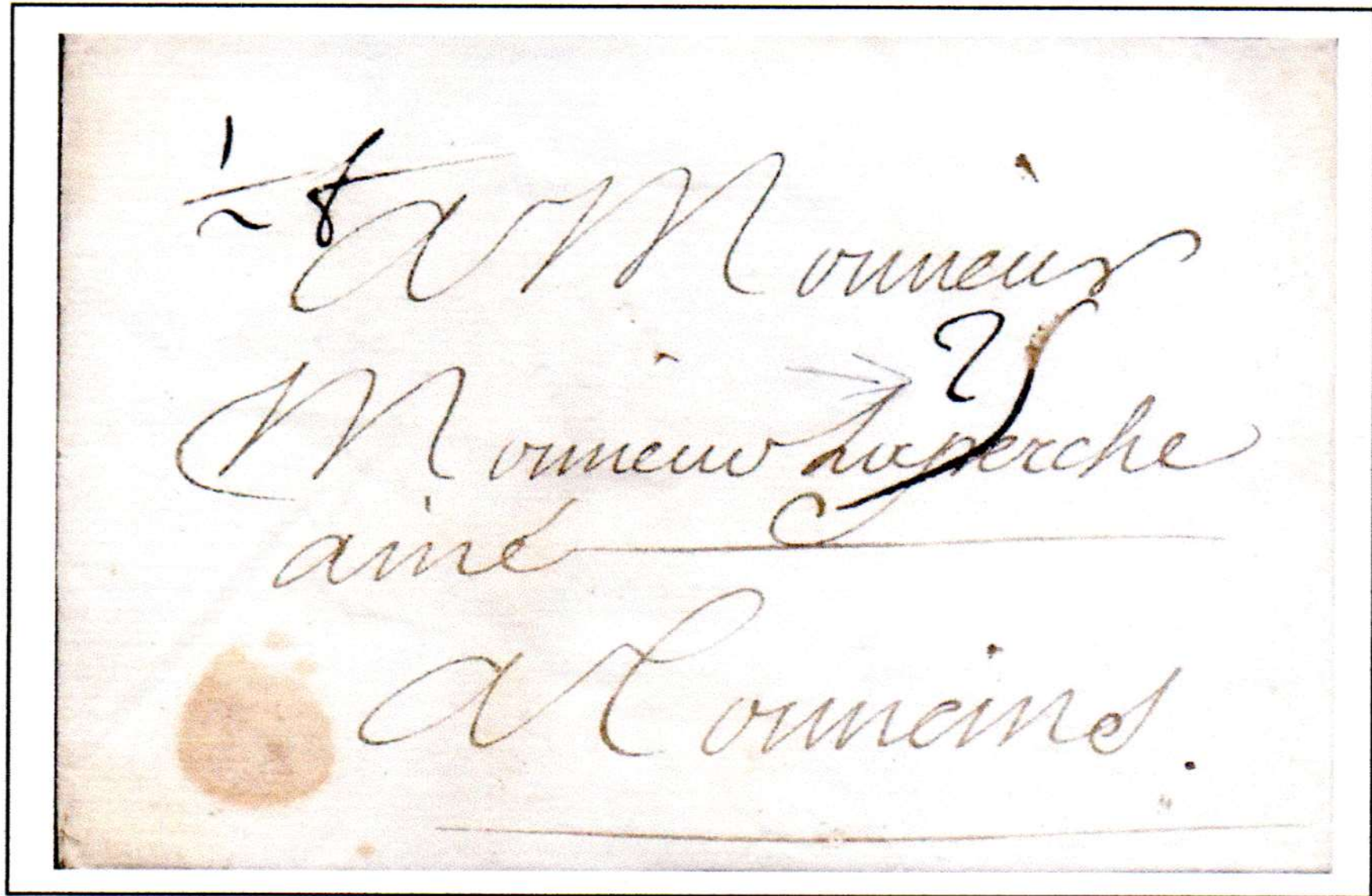


La Grande Poste de Paris est présente sur le plan de Paris en 1760 et 1771. D'Épernon et d'Hervart, afin d'y installer l'administration des Postes « Boîtes pour les Lettres ».

La Petite Poste appose une marque de bureau, du facteur ou du boîtier

La Grande Poste n'appose aucune marque propre jusqu'en 1770.

Lettre en Port Du à destination de Tonneins



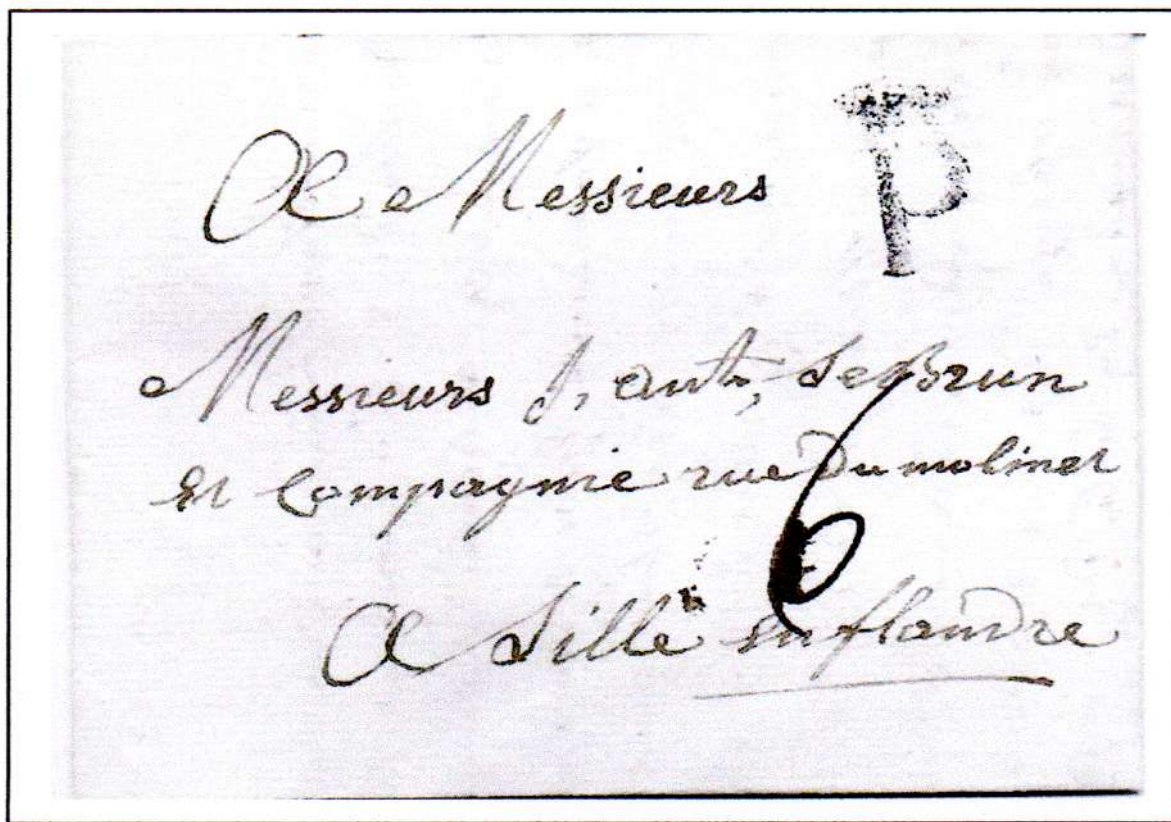
*Lettre du 5 janvier 1765 en port dû à destination de Tonneins (Lot & Garonne).
Lettre double taxée à 25 sous à la plume pour une distance de plus de 150 lieues*

De Juillet 1771 à Avril 1774 le **bureau central** apposera la lettre P (Paris), surmonté de la couronne royale dit « **P couronné** »

-Lettre en Port Du-

Dans l'Ancienne France, c'est très majoritairement en port du que les lettres circulent : la confiance est limitée et l'on préfère payer une fois que le service est réellement rendu. C'est donc le destinataire qui Paie la taxe d'acheminement calculée en fonction du poids de la lettre et de la distance

Lettre en Port dû à destination Lille



L n°10

Lettre du 13 août 1772 en port du a destination de Lille(Nord).
Marque P couronné (L n°10), taxe manuscrite de 6 sous pour une distance de 40 à 60 lieues en application du tarif de 1759.

Dimensions et formes diverses



La Petite Poste dès son institution, en 1763, se chargeait de transmettre à la Grande Poste les lettres pour la province et l'étranger qui lui étaient remises moyennant six deniers lorsque cette remise était faite à ces bureaux, facteurs ou boîtiers dans Paris et moyennant un sol lorsqu'elle était faite aux facteurs ou boîtiers des localités de la banlieue qu'elle desservait.

D'avril 1774 à mai 1778, le bureau central apposera la marque de départ PAR (Paris) suivie d'une banderole en forme de 8 couché, parfois appelé pour cette raison « *Paris à l'infini* ».



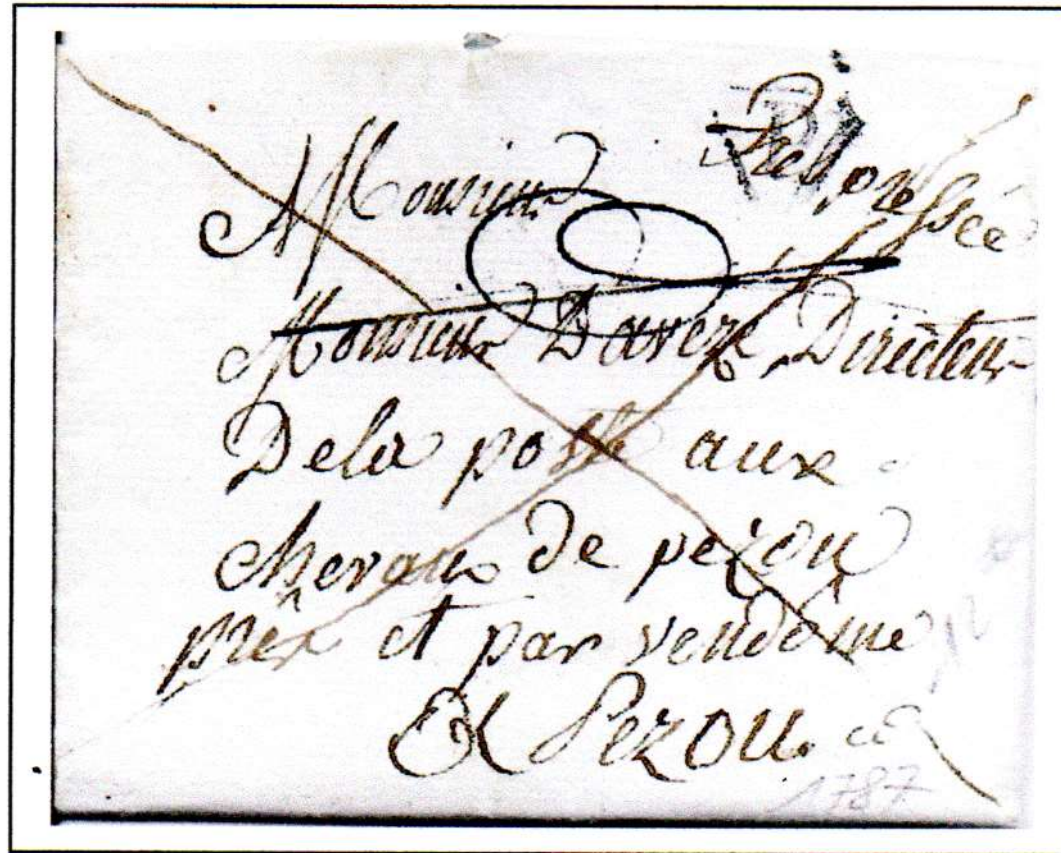
L n°15

*Lettre du 4 juillet 1774 en port du a destination d'Alençon (Orne).
Frappé de la marque PAR « Paris à l'infini » (L n°15), taxe manuscrite de 6 sous
Pour une distance de 40 à 60 lieues en application du tarif de 1759.*

De mai 1778 à 1830, le bureau central apposera la lettre P (Paris) dans un « *triangle ouvert*. » Cet indicatif, utilisé pendant plus de 50 ans, offre une grande diversité de dimensions et de formes. On rencontre cet indicatif au recto de lettres, pour la province et l'étranger.

Période révolutionnaire de 1789

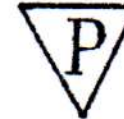
Lettre en Port-dû à destination de Pézou, **15 jours après la prise de la Bastille le 14 juillet 1789**



Hôtel des Postes

1797

R.P n°1018



Lettre en port du de Paris datée du 1er aout 1789 à destination de Pézou (Loire & Cher).

Adressé au directeur de la Poste aux Chevaux. Au recto, taxe à la plume en application du tarif du 1^{er} janvier 1759.

Petite Poste de Paris.

Heur bureaux principaux de distribution placés dans les différents quartiers, et deux cents boîtes réparties dans l'arrondissement de chacun de ces bureaux font le service de la petite Poste pour Paris et les environs.

Les lettres pour les départemens peuvent être déposées dans les boîtes, mais jusqu'à midi un quart au plus tard, passé ce temps il faut aller à la grande Poste. Les boîtes sont levées six fois par jour en été, et cinq fois en hiver.

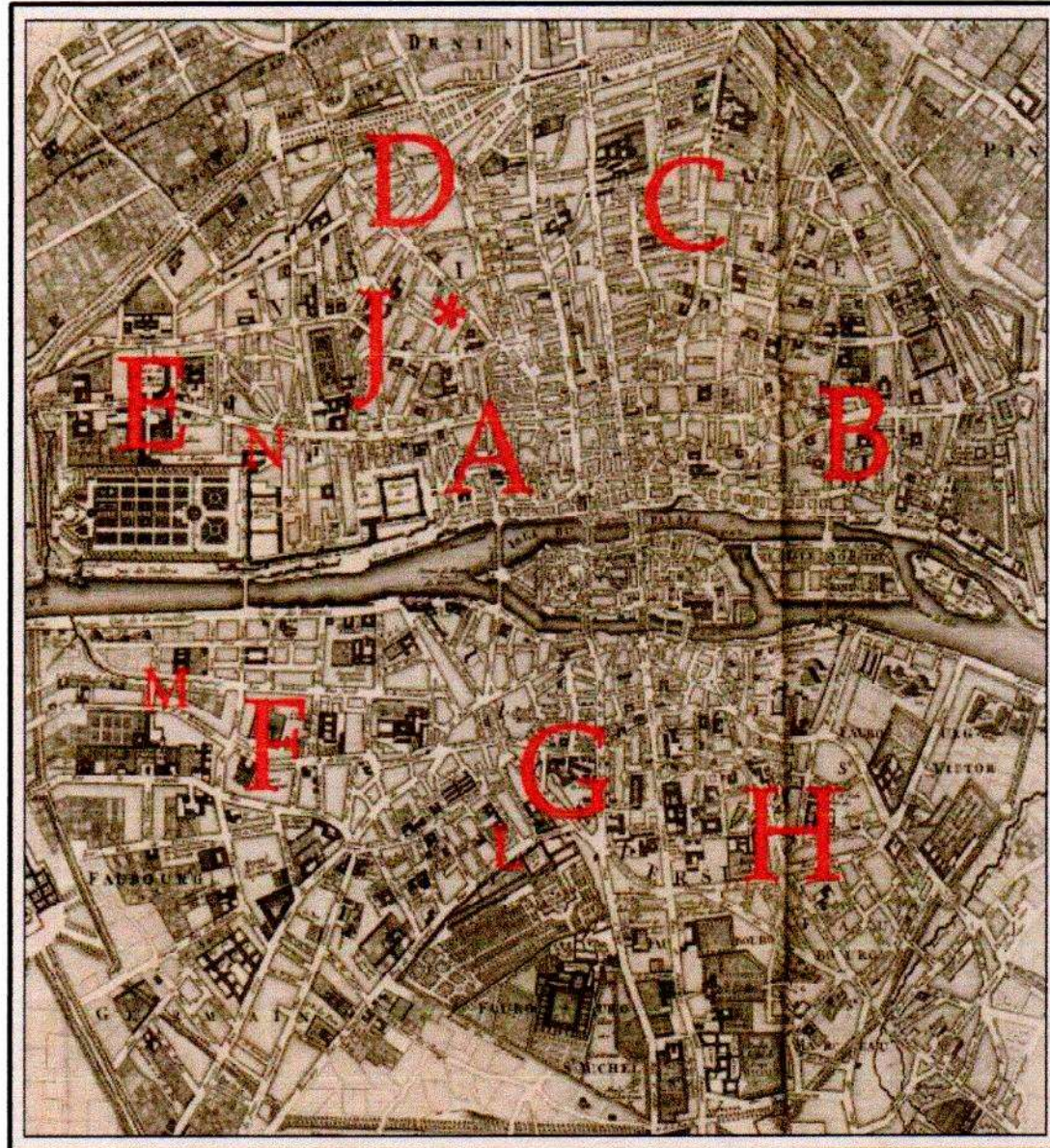
Manuel impérial, Rondonneau, 1804

*On note avec intérêt que les bureaux de quartier de la Grande Poste de 1789 sont souvent installés dans les mêmes rues ou à proximité de ceux de la Petite Poste, et qu'ils sont énumérés par l'Almanach en suivant le même. Ordre. Il est possible qu'il y ait eu une période de transition, au cours des années 1789/1795, durant laquelle les deux systèmes aient pu se côtoyer, voire se confondre. On trouve d'ailleurs pendant plusieurs années, bien après le début du XIXème siècle, l'expression **petite poste***

Employée dans la presse ou dans les ouvrages d'information à l'usage du public pour désigner le service intérieur de Paris effectué par les bureaux de quartier de la Grande Poste, ce qui a certainement contribué à semer le doute quant à la survivante de la première, d'autant plus que les lettres timbrées tardivement par les anciennes marques de la Petite Poste

Le système de relevage des boites est modifié en mars 1851 (Minute de la Division de Paris n°154, 10 avril 1851), neuf voitures releveuses partant dorénavant des points extrêmes de la Capitale et convergeant vers le bureau central. Cette organisation sera de courte durée, et à partir d'avril 1836, le relevage des boites aux lettres est de nouveau effectué au niveau des arrondissements postaux

Répartition des neuf bureaux de quartier de la Grande Poste dans la Capitale.



*Bureau Central
(Etoile en rouge)*

Tarif Postaux

Loi du 24 Avril 1806

Distance calculée de bureau à bureau, selon la route la plus courte des services des postes.

Progression de poids

Arrondi des taxes

*Sans changement-
Loi du 14 Florial An X
au décime supérieur.*

LETTRE, de Bureau à Bureau

Poids	50Km	100	200	300	400	500	600	800	1000	1200	+
6g	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
8	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
10	3	5	6	8	9	11	12	14	15	17	18
15	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24
20	5	8	10	13	15	18	20	23	25	28	30
+5	1	1 1/2	2	2 1/2	3	3 1/2	4	4 1/2	5	5 1/2	6
1000	201	302	402	503	603	704	804	905	1005	1106	1206

LETTRE, de Paris pour Paris

De Paris pour Paris
(Faubourg compris).....

Jusqu'à 13 g	De 13 g A 30 g	De 30 g A 60 g	Par 30 g En plus
15 cent.	25 cent.	35 cent.	+ 10 cent.

1^{er} Janvier 1828 (Loi du 15 Mars 1827)

LETTRES, de Bureau à Bureau

	40 km	80	150	220	300	400	500	600	750	900	+
7 1/2 g	2 d.	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
10	3	5	6	8	9	11	12	14	15	17	18
15	4	6	8	10	12	14	16	18	20	22	24
20	5	8	10	13	15	18	20	23	25	28	30
5	1	1 1/2	2	2 1/2	3	3 1/2	4	4 1/2	5	5 1/2	6
1000	201	302	402	503	603	704	804	905	1006	1106	1206

De Paris pour Paris

*Sans Changement
Loi du 24 avril 1806.*

Les Décimes



LA MONARCHIE DE JUILLET (1830 – 1848)

SOUS LE RÈGNE DE LOUIS PHILIPPE 1^{er}



Louis-Philippe I^{er}, ou simplement **Louis-Philippe**, né le [6 octobre 1773](#) à [Paris \(France\)](#) et mort le [26 août 1850](#) à [Claremont \(Royaume-Uni\)](#), est le dernier roi à avoir régné en France, entre 1830 et 1848, avec le titre de « [roi des Français](#) ». Bien moins traditionaliste que ses prédécesseurs, il incarna un tournant majeur dans la conception et l'image de la royauté en France.

Pendant cette période, [Louis-Philippe I^{er}](#) est à la tête de la [France](#) ; Il y est jusqu'à son abdication en [1848](#)

1821

BUREAU A

Rue Lenoir Saint Honoré

1848

Lettre en port payé remise à un boîtier



Lettre en port payé A P.P (n°2728) remise au facteur A15 datée du 11 janvier 1826 de Paris pour Paris.

*Taxe de 15 centimes en application du tarif du 24 Avril 1806. Au verso,
marque de levée 5-H (n°1151) et du cachet a date d'arrivée (n°1213).*

Lettre en port-payé remise au bureau A



*Lettre en port payé datée de 1825, de Paris à destination de Metz (Moselle),
Accompagnée de la marque de contrôle **Port-payé** (n° 2737) des hôtel des postes. Affranchie à 6 décimes
pour une distance e 300 à 400 km en application du tarif du 24 Avril 1806 de la lettre simple.*

LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE (1848 – 1852)

Après l'abdication, un gouvernement provisoire est mis en place en attente d'élections. Les élections se déroulent en décembre et voient s'imposer [Louis-Napoléon Bonaparte](#) qui devient président français

1849 – 1851 (BUREAU CENTRAL) PERIODE DU 15 JANVIER 1849 AU 31 DECEMBRE 1851

PERIODE DE LA GRILLE

Dans tous les Bureaux français y compris Paris, c'est l'oblitération **Grille** qui est en service

LETTRE DE PARIS POUR LA PROVINCE

Tarif du 1^{er} Juillet 1850



R.P n°3100

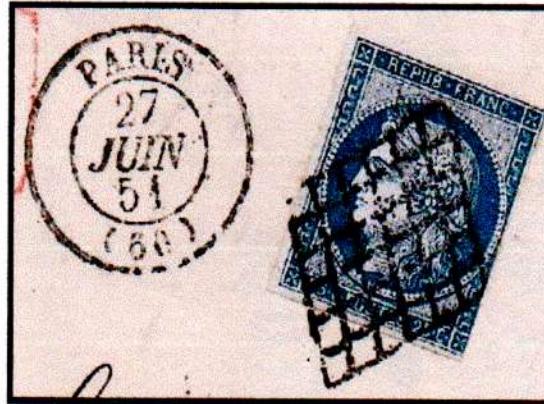
R.P n°1302

Lettre de Paris, du 27 juin 1851, expédiée en port payé à destination de Grandvilliers (Oise), déposée au bureau Central ; cachet à date 1302, affranchissement à 25c. bleu Cérés au 1^{er} échelon -7,1/2g- (tarif du 1^{er} juillet 1850), oblitération de la Grille du bureau Central.

Oblitération sur timbre

1849 – 1852 – Bureau Central

Grille au rouleau noir
sur Cérès R.P n° 3110



Affranchissement

25.C (2) bleu Cérès
10.C bistre-brun Cérès
au 1^{er} échelon -7,1/2g-

Tarif du 1.10.51

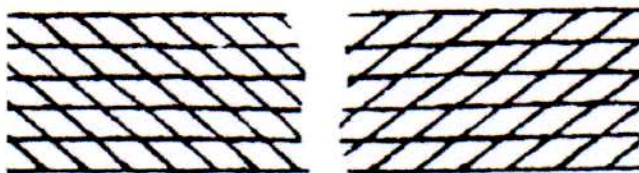
Toscane (Grand-Duché de) L'Italie
n'existant pas.

TOSCANE (Grand Duché de)

VOIE	Date applica-tion		Lettres affranchies				I.N.A.	Échantillons		Imprimés		Journaux			
				Ch.											
Sarde	1.08.49	D F	7 1/2	1.10	2.20	1.10	F	22 1/2	1.10						
			Frontière de sortie Sarde												
Paq. Fran. de l'État	1.08.49	D L	7 1/2	1.20	2.40	1.20	D	22 1/2	1.20						
Sarde	1.07.51	D L	7 1/2	.90	1.80	.90	D	7 1/2	.90	F	22 1/2	.05	F	72 1/2	.05
			Frontière de sortie Française												
Toutes voies	1.10.51	D L	7 1/2	.60	1.20	.60	D	7 1/2	.60	D	45	.12	D	45	.07
Voie de terre	1.07.60	D L	7 1/2	.50	1.	.50				D	32 1/2	.06	D	72 1/2	.06
Voie de mer	1.07.60	D L	7 1/2	.60	1.20	.60				D	45	.12	D	45	.12
													à partir du 1.01.61 voir Etats Sardes		

PERIODE DE LA GRILLE AU ROULEAU

A Paris, en fin 1851, *utilisation du premier timbre sans fin* c'est l'oblitération **Grille au rouleau** qui est en service



LETTRE DE PARIS POUR L'ETRANGER

Tarif du 1^{er} Octobre 1851

R.P n°3110



R.P n°2768

R.P n°1332

Lettre de Paris, du 15 septembre 1852, expédiée en port payé jusqu'à destination « Cachet PD en rouge » de Firenze (Grand-duché de Toscane), déposée au bureau Central ; cachet à date 1332, affranchissement bicolore de 60c. composée de 25c.(2) bleu et 10c. bistre-brun Cérés, oblitération de la **Grille au rouleau du bureau Central.**

Oblitération sur timbre

1849 – 1852 – Bureau Central

Grille au rouleau noir

sur Cérès R.P n° 3110



Affranchissement

25.C (2) bleu Cérès

10.C bistre-brun Cérès

Tarif du 1.10.51

Toscane (Grand-Duché de) L'Italie n'existant pas.

TOSCANE (Grand Duché de)

VOIE	Date applica-tion		Lettres affranchies				L.N.A.	Échantillons		Imprimés		Journaux			
					Ch.										
Sarde	1.08.49	D F	7 ½	1.10	2.20	1.10	F	22 ½	1.10						
			Frontière de sortie Sarde												
Paq. Fran. de l'Etat	1.08.49	D L	7 ½	1.20	2.40	1.20	D	22 ½	1.20						
Sarde	1.07.51	D L	7 ½	.90	1.80	.90	D	7 ½	.90	F	32 ^d	.05	F	72 ^d	.05
			Frontière de sortie Française												
Toutes voies	1.10.51	D L	7 ½	.60	1.20	.60	D	7 ½	.60	D	45	.12	D	45	.07
Voie de terre	1.07.60	D L	7 ½	.50	1.	.50				D	32 ^d	.06	D	72 ^d	.06
Voie de mer	1.07.60	D L	7 ½	.60	1.20	.60				D	45	.12	D	45	.12
													à partir du 1.01.61 voir Etats Sardes		

FIN
de la
première
partie